

AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **Sans Quille** : raid côtier de bateaux sans quille et de planche à voile
Dates complètes : 25 et 26 septembre 2010
Lieu : Centre Municipal de Voile : base du Roucas Blanc à Marseille (rade sud de Marseille)
Autorité Organisatrice : ASPTT Marseille section Voile

1 REGLES

1.1 La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2009-2012* ;
- le présent avis de course ;
- les instructions de course et leurs annexes.

3 ADMISSIBILITE, PRE-INSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS-DROITS A PAYER

- 3.1 La régata est ouverte à tout type de dériveurs ou de bateaux ou de planches à voile quelqu'en soient les classes ou séries à condition qu'il s'agisse pour les bateaux : de bateau sans quille et sans moteur qu'ils appartiennent à un club ou un particulier qui s'engage à respecter les règles qui régissent cette régata.
- 3.2 Une pré-inscription est demandée (formulaire en ligne), accompagnée des frais d'inscription de 20 € par participant de 20 ans au plus et 25 € au delà si non participation à l'apéritif dinatoire et tombola ou respectivement 30 € et 35 € avec la participation à l'apéritif dinatoire et à la tombola du samedi soir.
- 3.3 Elle est à envoyer à l'ASPTT **Marseille section voile Entrée N°1 Port de la Point e Rouge 13008 Marseille avant le 18 septembre 2010** Ces frais d'inscription comprennent
TOUTE FEUILLE DE PRE-INSCRIPTION ENVOYEE À L'ASPTT INCOMPLETE ET SANS REGLEMENT NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Il est possible pour un non concurrent d'acheter un ticket pour l'apéritif dinatoire du samedi soir pour un montant de 15 € à condition de le faire lors de la préinscription

3.3 Après le 18 septembre 2010 les frais d'inscription seront de 25 €. par participant de 20 ans au plus et 30 € au-delà et ne donneront pas droit à la participation à l'apéritif dinatoire et à la tombola

3.4 Les concurrents (et chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur confirmation d'inscription :

- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs.
- ou acquérir une licence temporaire d'un montant de 18.60€ sur place et un certificat médical.

6 PROGRAMME

6.1 Pré Inscription : par courrier avant le 18 septembre 2010.

6.2 Confirmation des inscriptions le samedi 25 septembre 2010 de 10 H à 13 H.

6.3 Jours de course :

Samedi 25 septembre 2010 : 15 H mise à disposition du comité de course pour le petit raid côtier.

Dimanche 26 septembre 2010 : 10 H mise à disposition du comité de course pour le grand raid côtier.

8 **PARCOURS** : Les parcours sont de type raid côtier.

11 CLASSEMENT

Un classement général au rating sera établi à la fin du deuxième jour en cumulant les résultats des deux jours.

11.1 A) Les départs des bateaux seront donnés en commun ou par groupe selon les conditions météo (RCV 26) : Dériveurs rapides et catamaran, dériveurs lents .

B) Les planches à voile quelques soient leur voilure ou le flotteur (à discrétion du concurrent) feront l'objet d'un départ spécifique toutes ensemble.

11.2 La régata sera validée si un classement a été réalisé quelque soit le support

13 PRIX

Des prix seront distribués à l'issue des résultats. Par ailleurs, **une tombola** aura lieu le samedi après les courses (possibilité d'acheter des tickets supplémentaires pour 5€).

14 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques et sous leur responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

16 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

16.1 Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le 04.91.16.35.93 sansquilleasptt@hotmail.fr

16.2 Lieu de stockage du matériel et inscription du samedi matin : Centre Municipal de Voile.

16.3 Hébergement : non prévu ; à la discrétion des concurrents et de leurs accompagnateurs ; possibilité de stocker des camping-car et le matériel à partir du samedi 25 septembre 9 H sur le site du Roucas Blanc.

17 DROIT D'UTILISER LE NOM ET L'APPARENCE

En participant à cette épreuve, le compétiteur accepte pour lui et son équipage les prises de vues et les photos de son embarcation et de son équipage à terre comme sur l'eau par les cameramen et les photographes et autorise à titre gratuit l'exploitation, la diffusion et la reproduction de ces prises de vue et photos par l'organisateur et/ou de ses partenaires.